

Cour de France.fr / Représentation et festivités / Cérémonies et représentation / Etudes modernes / Les fiançailles dans le rituel matrimonial de la noblesse française à la fin du Moyen Âge : tradition laïque ou création ecclésiastique ?

Geneviève Ribordy

Les fiançailles dans le rituel matrimonial de la noblesse française à la fin du Moyen Âge : tradition laïque ou création ecclésiastique ?

Article. Source : Revue historique

Geneviève Ribordy, "Les fiançailles dans le rituel matrimonial de la noblesse française à la fin du Moyen Âge : tradition laïque ou création ecclésiastique ?", Revue historique, n° 620 2001/4.

Extrait de l'article

« Avons fait les fiançailles de notredit seigneur le roi et de ladite dame Isabelle, fille aînée de sondit cousin de France. Et à cette cause nous, dits comtes et chambellan, pour et au nom de notredit sire le roi, en vertu de notre pouvoir sus-mentionné, avons accordé, promis et juré, accordons, promettons et jurons que notredit sire le roi prendra ladite dame Isabelle pour femme et épouse par loyal mariage, et que nous l'épouserons par paroles de présent, pour notredit sire le roi... »

C'est en ces mots que le Religieux de Saint-Denis rapporte le contenu des fiançailles conclues en 1395 entre Richard II et Charles VI au nom de sa fille Isabelle. Ce faisant, il décrit éloquemment le double rôle des fiançailles : celui d'annoncer et surtout, de confirmer le mariage. Situées chronologiquement à l'issue des pourparlers dont elles scellent le traité, les fiançailles annoncent le mariage à venir en engageant les futurs époux et leur famille tout entière. Elles sont également une promesse, une garantie que l'alliance se réalisera. Cette double fonction leur confère une place centrale au sein du processus matrimonial de la fin du Moyen Âge.

[Lire la suite \(Cairn\)](#)